

0691496B
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE JACQUES PREVERT
AVENUE DE BURAGO DI MOLGORA
69360 ST SYMPHORIEN D OZON
Tel : 0478024870

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : DON A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 65
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 18/04/2025
Réuni le : 15/05/2025
Sous la présidence de : Catherine Boyer
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le don à l'association sportive du collège pour un montant de 500€

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

DON AS : Le conseil d'administration autorise la cheffe d'établissement a versé la somme de 500€ à l'association sportive du collège afin de pouvoir finaliser son budget pour le voyage et le séjour des élèves sélectionnés pour participer au championnat de France de Tennis de table qui se déroulera à Rennes du 19 au 21 mai 2025.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0